

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 1^{er} juin 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

166-06-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

167-06-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1** Séance ordinaire du 4 mai 2015;
- 3) Urbanisme**
 - 3.1** Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de mai 2015;
 - 3.2** Dépôt – Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) Rapport final – Version 3;
 - 3.3** Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2015-90005 concernant le lot 4 369 069, situé au 202, chemin de Dublin, zone RU-31– Transformation d'une remise existante en un garage de 100 m² - Prise en considération de la recommandation du CCU;
 - 3.4** Résolution – Adoption du Premier projet – Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique;
 - 3.5** Résolution – Adoption du Premier projet – Règlement 501 modifiant le Règlement (280) relatif aux dérogations mineures– Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique;
 - 3.6** Adoption – Règlement 466A modifiant le règlement (350) sur le lotissement afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble;
- 4) Travaux publics**
 - 4.1** Voirie
 - 4.1.1** Résolution – Adjudication d'un contrat à BonAir SD, au montant de 18 400 \$ (avant taxes), pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation au Centre communautaire;
 - 4.2** Parcs
 - 4.3** Aqueducs et égouts

- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Résolution – Nomination de monsieur Carl Boissonneau à titre de membre du Comité consultatif du Ironfest;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
 - 6.1 Adoption – Règlement 475 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels;
 - 6.2 Résolution – Autorisation au chef des opérations et aux capitaines du service des Incendies d'émettre des avis et constats d'infraction en vertu du Règlement sur la sécurité incendie;
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles
 - 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
 - 8.1 Motion – Félicitations à monsieur James Kelly pour le Prix du patrimoine des régions de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches 2015;
 - 8.2 Résolution – Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la Fondation « Tous pour un Kili »;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
 - 9.1 Dépôt – Rapport annuel 2014 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);
 - 9.2 Dépôt – Rapport financier 2014 consolidé de la MRC La Jacques- Cartier;
 - 9.3 Dépôt – Bilan annuel 2014 de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond;
 - 9.4 Résolution – Approbation et autorisation de signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste du mois de juin 2015**
- 11) **Comptes du mois de mai 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
 - 12.1 Résolution – Autorisation d'embauche de mesdames Andréanne Fiset, Émilie Hamel et Stéphanie Larouche et de messieurs David Guimond, Reggie Martel, Jacob Picard et Guillaume Valois à titre d'agents de sécurité, postes occasionnels temporaires, pour la période du 15 juin au 4 septembre 2015, au service de Sécurité;
 - 12.2 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de mai 2015;
- 13) **Finances et Greffe**
 - 13.1 Dépôt – Rapport financier 2014 et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;
 - 13.2 Dépôt – État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny;
 - 13.3 Dépôt – État comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2015 ;
 - 13.4 Avis de motion – Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du Fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence;
 - 13.5 Résolution – Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre madame Germaine Pelletier concernant des montants payés en trop et mandatant le contentieux de la Municipalité en conséquence;
 - 13.6 Résolution – Nomination de madame Lise Boisvert à titre de responsable d'activités budgétaire pour la corporation Shannon Vision;
 - 13.7 Résolution – Adjudication d'un contrat à Référence Systèmes Inc. au taux horaire de 70\$ (avant taxes) pour le service de base, pour la prestation de divers services techniques en informatique pour une période de cinq ans;
- 14) **Énergie et télécommunications**
 - 14.1 Énergie Shannon Power
 - 14.2 Shannon Vision
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 16) **Période de questions**

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2015

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 4 mai 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

169-06-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de mai 2015

Le rapport des permis et certificats du mois de mai 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Documents déposés : DOC 169-06-15

170-06-15

3.2 Dépôt – Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) Rapport final – Version 3

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Documents déposés : DOC 170-06-15

171-06-15

3.3 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM2015-90005 concernant le lot 4 369 069, situé au 202, chemin de Dublin, zone RU-31– Transformation d'une remise existante en un garage de 100 m² - Prise en considération de la recommandation du CCU

Monsieur le conseiller Mario Lemire divulgue son intérêt et indique qu'il s'abstiendra de voter sur ce point.

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel conseiller responsable, explique la demande.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90005 déposée par monsieur Mario Lemire, propriétaire du lot 4 369 069 situé 202, chemin de Dublin, zone RU-31 ;

Considérant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* 7 mai 2001 ;

Considérant que cette demande vise la transformation de la remise existante en cour avant en un garage de 100 m² ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7.1 du *Règlement de zonage*, un garage doit être localisé en cour arrière ou latérale ;

Considérant que le conseil municipal a accordé la dérogation DM07-79 visant à permettre la construction d'une remise en cour avant au 202, chemin de Dublin ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure vise en quelque sorte à modifier celle déjà accordée et ne constitue donc pas une nouvelle dérogation ;

Considérant que l'application du *Règlement de zonage* cause un préjudice au demandeur ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation telle que déposée dans la présente ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2015-90005 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée majoritairement

Monsieur Hugo Lépine, directeur général, propose un amendement au Règlement 501 modifiant le Règlement (280) relatif aux dérogations mineures afin d'ajouter un libellé écrit d'une pratique déjà en cours à l'effet qu'aucuns frais ne sont exigés lorsque la demande vise la modification d'une dérogation mineure accordée antérieurement.

Le Conseil consent au dépôt de l'amendement.

Adoptée à l'unanimité

172-06-15

3.4 Adoption du premier projet – Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes – Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique

Considérant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

Considérant le projet de Règlement 500 sur l'utilisation extérieure des pesticides et des matières fertilisantes ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 4 mai 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 500 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le Règlement susmentionné ;
- 4) De tenir l'assemblée publique de consultation le 6 juillet 2015 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3.5 Adoption du premier projet – Règlement 501 modifiant le Règlement (280) relatif aux dérogations mineures– Détermination de l'échéancier d'adoption – Détermination de la date de consultation publique

Considérant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

Considérant le projet de Règlement 501 modifiant le *Règlement (280) relatif aux dérogations mineures* ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 4 mai 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 501 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 4) De tenir l'assemblée publique de consultation le 6 juillet 2015 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3.6 Adoption – Règlement 466A modifiant le règlement (350) sur le lotissement afin de permettre des modifications au cadastre découlant d'une déclaration de copropriété divise d'un immeuble

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 4 mai 2015 ;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a émis un avis de non-conformité pour le Règlement 466 adopté le 7 juillet 2014 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 466A tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

175-06-15

4.1.1 Adjudication d'un contrat à BonAir SD, au montant de 18 400 \$, pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation au Centre communautaire

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-011 invitant trois entreprises à soumissionner ;

Considérant que sur les trois entreprises une seule a déposé une soumission et elle était conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-011 pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation au Centre communautaire ;

ENTREPRISE	Montant (avant taxes)
BonAir SD	18 400 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de la compagnie BonAir SD et de lui octroyer un contrat au montant de 18 400 (avant taxes) pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation au Centre communautaire ;
- 3) D'attribuer le suivi de ce dossier à M. Pierre Bédard, directeur des Travaux publics ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

Monsieur le conseiller Claude Lacroix explique le déroulement de l'installation des deux parcs sur le terrain des écoles Alexander-Wolff et Dollars-des-Ormeaux. Déjà plusieurs commentaires positifs sont émis à cet égard. Les citoyens pourront également profiter de ces installations en dehors de l'horaire scolaire.

4.3 Aqueducs et égouts

Monsieur le Maire rappelle aux citoyens le processus de rinçage présentement en cours. Dans certains secteurs, il semble plus difficile d'obtenir une eau claire. Une usine de traitement des eaux est l'option retenue si des problèmes de coloration des eaux persistaient.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5.2 Événements spéciaux

176-06-15

5.2.1 Nomination de monsieur Carl Boissonneau au sein du Comité consultatif du Ironfest

Considérant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* adopté le 7 avril 2015 ;

Considérant la recommandation du président du Comité, M. le conseiller Mike-James Noonan ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer monsieur Carl Boissonneau à titre de membre du Comité consultatif du Ironfest ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Mike-James Noonan informe les citoyens qu'il y aura d'ici l'automne un sentier équestre à Shannon sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

6. Sécurité publique et Incendies

177-06-15

6.1 Adoption – Règlement 475 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 4 mai 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 475 tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Hugo Lépine, directeur général, précise que le Règlement 475 sera transmis au ministère des Transports du Québec dès que les modifications au plan de signalisation annexé audit règlement seront apportées et la version finale dudit document complétée.

6.2 Autorisation au chef des opérations et aux capitaines du service des Incendies d'émettre des avis et constats d'infraction

Considérant le *Règlement (442) sur la sécurité incendie* ;

Considérant que l'article 48 du Règlement 442 stipule que le Conseil peut désigner, par résolution, toute autre personne pour son application ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder au chef des opérations et aux capitaines du service des Incendies le pouvoir et l'autorité d'émettre tout avis et constats d'infraction relatifs au Règlement 442 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Bruno Martel présente le calendrier bien chargé des activités tenues au service des Incendies.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

8.1 Motion – Félicitations à monsieur James Kelly pour le Prix du patrimoine des régions de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches 2015

Au nom de tous les membres du conseil municipal et du Maire, M. le conseiller Mike-James Noonan présente une Motion de félicitations à monsieur James Kelly qui s'est vu décerné un prix lors de l'événement *Prix du patrimoine des régions de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches 2015* pour sa contribution dans la catégorie « Porteur de tradition ».

Le conseil municipal n'hésite pas à souligner de telles implications qui contribuent à augmenter la connaissance de cette culture inhérente à l'héritage patrimonial de la municipalité de Shannon.

8.2 Octroi d'une subvention de 2 500\$ à la Fondation « Tous pour un Kili »

Considérant la demande d'aide financière non récurrente déposée par l'organisme à but non lucratif « Tous pour un Kili », dotée d'une mission adressée aux militaires et ex-militaires atteints d'un syndrome de stress post traumatique ;

Considérant le programme d'aide « Sortir de l'isolement » qui compte, entre autres, l'ascension du Kilimandjaro ;

Considérant le nombre important de citoyens de Shannon liés de près ou de loin à la communauté militaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer une subvention de 2 500\$ à la Fondation « Tous pour un Kili »;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Mike-James Noonan explique que le déménagement des effets pour la bibliothèque est terminé. Une activité d'ouverture s'est tenue seulement pour les bénévoles. La nouvelle bibliothèque ouvre officiellement ses portes le mardi 2 juin à 13 h 30. L'inauguration officielle se fera en septembre.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

181-06-15

9.1 Dépôt – Rapport annuel 2014 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport annuel 2014 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 181-06-15

182-06-15

9.2 Dépôt – Rapport financier 2014 consolidé de la MRC La Jacques- Cartier

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2014 consolidé de la MRC La Jacques- Cartier* (exercice terminé le 31 décembre) et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 182-06-15

183-06-15

9.3 Dépôt – Bilan annuel 2014 de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond

Le Directeur général certifie la réception du *Bilan annuel 2014 de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 183-06-15

184-06-15

9.4 Approbation et autorisation de signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Considérant le Schéma de couverture de risques de la MRC La Jacques-Cartier ;

Attendu que celui-ci prévoit l'obligation pour la Municipalité de convenir d'une entente d'entraide mutuelle avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin d'optimiser la couverture de sécurité incendie aux limites municipales ;

Considérant la nécessité d'assurer une couverture adéquate en sécurité incendie pour les propriétaires de la rue de Kilkenny ;

Tenant compte du Règlement sur la sécurité incendie ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver et d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Hugo Lépine, directeur général, propose de faire correspondre la date d'entrée en vigueur de la présente résolution avec la date du dépôt de l'approbation de l'entente d'entraide mutuelle en sécurité incendie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Le Conseil consent à l'ajout de cet élément.

Adoptée à l'unanimité

185-06-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de juin 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois de mai 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 185-06-15

186-06-15

11. Comptes du mois de mai 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 29 mai 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 186-06-15

12. Organisation administrative

187-06-15

12.1 Autorisation d'embauche de mesdames Andréanne Fiset, Émilie Hamel et Stéphanie Larouche et de messieurs David Guimond, Reggie Martel, Jacob Picard et Guillaume Valois à titre d'agents de sécurité, postes occasionnels temporaires, pour la période du 15 juin au 4 septembre 2015, au service de Sécurité

Considérant la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité ;

Considérant la nécessité d'embaucher des agents de sécurité saisonniers attitrés aux parcs et aux stationnements municipaux pour l'application des règlements municipaux, sur appel et selon l'horaire établi par le Directeur du Service de la Sécurité ;

Considérant l'offre d'emploi publiée pour des candidats en technique policière pour l'été 2015 ;

Considérant les recommandations du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de monsieur Reggie Martel à titre d'agent de sécurité - superviseur, poste occasionnel au service de Sécurité, pour la période du 15 juin au 4 septembre 2015, et qu'il reçoive la prime de 2\$ ajoutée au taux horaire de 16.37\$;
- 3) D'autoriser l'embauche de mesdames Andréanne Fiset, Émilie Hamel et Stéphanie Larouche et de messieurs David Guimond, Jacob Picard et Guillaume Valois à titre d'agent(e)s de sécurité, poste occasionnel, pour la période du 15 juin au 4 septembre 2015, au service de Sécurité ;
- 4) De fixer la rémunération des agents du service de Sécurité au taux horaire de 16.37\$.
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

188-06-15

12.2 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de mai 2015

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 188-06-15

13. Finance et Greffe

189-06-15

13.1 Dépôt – Rapport financier 2014 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2014 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014* de la Municipalité.

Document déposé : DOC 189-06-15

190-06-15

13.2 Dépôt – État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny

CONSIDÉRANT le *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin (397)* ;

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny.

Document déposé : DOC 190-06-15

191-06-15

13.3 Dépôt – Rapport de l'État comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2015

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'État comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2015:

Document déposé DOC 191-06-15

192-06-15

13.4 Avis de motion – Règlement 502 pourvoyant au financement supplémentaire du Fonds de roulement et décrétant un emprunt en conséquence

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 502 intitulé :

« RÈGLEMENT POURVOYANT AU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DU FONDS DE ROULEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE »

193-06-15

13.5 Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre madame Germaine Pelletier concernant des montants payés en trop et mandatant le contentieux de la Municipalité en conséquence

Considérant la résolution 239-12-2010 nommant madame Germaine Pelletier, directrice des Finances et du Greffe ;

Considérant la démission de madame Pelletier survenue le 3 janvier 2014 ;

Considérant les analyses effectuées par la Municipalité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'institution de recours judiciaires appropriés contre madame Germaine Pelletier concernant des montants payés en trop ;
- 3) De mandater le contentieux de la Municipalité, la firme Stein Monast avocats, afin de représenter la Municipalité dans les procédures judiciaires à venir ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

194-06-15

13.6 Nomination de madame Lise Boisvert à titre de responsable d'activités budgétaire pour la corporation Shannon Vision

Considérant l'article 6 du Règlement 486 sur l'administration adopté le 6 octobre 2014 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer madame Lise Boisvert à titre de responsable d'activités budgétaires pour la corporation Shannon Vision;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13.7 Adjudication d'un contrat à Référence Systèmes Inc. au taux horaire de 70\$ (avant taxes) pour le service de base pour la prestation de divers services techniques en informatique pour une période de cinq ans;

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution de contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-010 invitant cinq entreprises à soumissionner ;

Considérant que sur les deux entreprises qui ont déposé une soumission, une seule était conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-010 pour la prestation de divers services techniques en informatique et ce, pour une période d'un(1), trois (3) et cinq (5) ans ;

	Contrat 1 an			
	Base (1)	2	3	Calcul
CPU	85.00	1.05	1.10	98.175
Référence Systèmes Inc.	70.00	1.2	1.4	117.60

	Contrat 3 ans			
	Base (1)	2	3	Calcul
CPU	80.00	1.05	1.10	92.40
Référence Systèmes Inc.	70.00	1.2	1.4	117.60

	Contrat 5 ans			
	Base (1)	2	3	Calcul
CPU	80.00	1.05	1.10	92.40
Référence Systèmes Inc.	70.00	1.2	1.4	117.60

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme et d'octroyer le contrat à Référence Système, au taux horaire de 70\$ (avant taxes) pour le service de base, pour la prestation de divers services techniques en informatique et ce, pour une période de cinq (5) ans ;
- 3) D'attribuer le suivi de ce dossier à M. Gaétan Bussièrès, directeur des Finances et du Greffe ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14.2 Shannon Vision

Monsieur le conseiller Claude Lacroix souligne que le conseil d'administration soumettra des propositions quant aux changements apportés aux services de Shannon Vision d'ici la fin juin.

15. Varia et déclarations des conseillers

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

196-06-15

16. Période de questions

À 20h 39, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 56.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Madame Sheila Twardawa souligne son appréciation de l'activité de la visite de la Maison de la Culture Thomas-Guilfoyle tenue exclusivement pour les bénévoles de la bibliothèque.

197-06-15

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 57.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.